Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Marriage-visa, citoyenne française mariée à un étranger

Par Visiteur

Bonjour,

je suis citoyenne française etudiante et je me suis marié avec un étranger (pakistanais) à l'étranger sans respecter les formalités de marriage (c'ad publication des bans) mais au pakistans mon marriage n'est pas encore enregistré.
La question est que ; dois je pour la procédure de visa/ validation du marriage déclarer à l'ambassade que je suis marié si oui laprocédure sera t-elle compliqué ? ou dire que je ne le suis pas (est ce risqué aprés enqûete de leur part). quelle est la meilleurs solution) . mon Satut étudiant peut m'aider?

Merciii

Par Visiteur

Bonjour Madame,

Pardonnez moi mais je n'ai pas bien saisi votre demande.
vous souhaitez savoir comment votre mari peut obtenir un visa pour la France?

Cordialement

Par Visiteur

Oui comment peut il obtenir un visa? mai plutot quelle est la meilleur maniere? la non publication des bans (non respect de la procédure du marriage peut il annuler mon marriage effecture à l'étranger.

Par Visiteur

Bonjour Madame,

Afin que votre mari puisse obtenir un visa et donc une carte de séjour il est nécessaire de faire transcrire votre mariage en France.
Le souci est que pour qu'un mariage soit retranscrit, il faut qu'il ait été célébré dans le respect des lois du pays de célébration. si tel n'est pas le cas vous ne pourrez pas demander la transcription et donc votre mari ne pourra pas solliciter un visa long séjour.

Cordialement